

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2023- 37

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

Du mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le 11 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Délibération de principe
concernant l'occupation d'un
local au Clocheton par des
médecins**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 avril 2023

Procurations : Catherine THIVET À Emilie BEAU, Damien CORNU À André NOIROT

Étaient absents excusés : Catherine THIVET, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par un Docteur en médecine qui souhaiterait obtenir un local afin de pouvoir exercer des consultations à l'intention de la population curiste.

Devant la pénurie de médecin, il faut mettre en œuvre tous les moyens en notre possession afin de pouvoir le satisfaire.

Après réflexion, Monsieur le Maire propose des locaux au bâtiment communal dit le « Clocheton ».

Il demande au Conseil Municipal un accord de principe à ce sujet.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 052-215200403-20230411-DEL2023_37-DE

Le Conseil décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder, par principe, de louer des locaux au bâtiment communal dit le « Clocheton » à des potentiels futurs médecins afin de pouvoir exercer des consultations à l'intention de la population curiste.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 12 avril 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire,



Monsieur André NOIROT